Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:*
   **Banque Raiffeisen Franches-Montagnes société coopérative, Saignelégier**
2. *Raison sociale (nom) et siège des sujets transférants:*
   **Banque Raiffeisen Courtival société coopérative, Saulcy**
   **Banque Raiffeisen du Haut-Doubs société coopérative, Les Bois**
3. *Contrat de fusion du:* 29.01.2009
4. *Publication de la fusion:*
   FOSC n° 80 du 28.04.2009, page 9
5. *Echéance de préavis des créances:* **10.09.2009**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:*
   Me Vincent Cattin, Notaire, Place du 23-Juin 1,
   2350 Saignelégier
7. *Indication: Les créanciers du sujet reprenant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 25 Lfus.*
8. *Remarques:* La Banque Raiffeisen Franches-Montagnes société coopérative, 2350 Saignelégier, reprend, à titre de succession universelle et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen Courtival société coopérative, 2873 Saulcy, ainsi que l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen du Haut-Doubs société coopérative, 2336 Les Bois. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Courtival société coopérative du 20 mars 2009, par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen du Haut-Doubs société coopérative du 27 mars 2009 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Franches-Montagnes société coopérative du 3 avril 2009.

   Me Vincent Cattin
   2350 Saignelégier

(05053080)